



Credit conso et delai de forclusion

Par **anecg**, le **23/02/2015** à **12:04**

Bonjour,

Je me permets ce message car je suis aujourd'hui bien embêté.

J ai contracté en 2010, 2credit a la conso chez cetelem et fidem. J ai perdu mon emploi suite a un cancer.

Et j ai change de région. Je suis actuellement en rémission. Et le premier incident de paiement date de 2011. D apres le tribunal d instance de mon ancienne région , je n ai jamais été jugée pour nous paiement par ces deux créanciers.

Depuis quelques jours, neuilly contentieux me harcèle littéralement pour que je règle ces crédits. Etant en emploi précaire seule, cela ne me permets pas.

Est ce que je peux invoquer le délai de forclusion ou non? Que puis je faire?

Merci